

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D101

Séance du 26.11.2020 – Convocation du 17.11.2020

Compte rendu affiché le 4 décembre 2020

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Philippe JUSTE

Présents :

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Florence GAGNEUR, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MASSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Edith ORESTA par Jérôme JARDIN ; Florence BERGER par Vincent ALAMERCERY ; Florian JEDYNAK par Éric BELLOT ; Nicolas PASTY pour Michel ROULLIAT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Tarifs 2021 - Médiathèque Jacques Brel

Comme chaque fin d'année, il est proposé de fixer les tarifs applicables pour la Médiathèque pour application à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il est proposé de fixer le tarif à 30 € par DVD pour le remboursement des DVD détériorés, perdus ou non rendus.

Il est précisé que l'échange contre un DVD neuf identique est interdit et ne saurait se substituer au tarif mis en place.

Différentes prestations payantes sont proposées par la Médiathèque :

- Renouvellement carte perdue : 2,50 €
- Photocopie : les 3 premières sont gratuites. Les suivantes sont au coût de 0.20 €.
- Impression depuis un poste Internet : les 3 premières sont gratuites. Les suivantes sont au coût de 0.20 €.

Aussi, en cas de retard sur le rendu des documents, des pénalités de retard forfaitaires sont appliquées :

- 1.50 € pour 15 jours de retard
- 3 € pour 3 semaines de retard
- 4.50 € pour 4 semaines de retard

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- **ADOpte** les tarifs suivants pour 2021 :
 - Remboursement DVD détérioré, perdu ou non rendu : 30 €

- Carte perdue : 2,50 €
 - Photocopie : les 3 premières sont gratuites. Les suivantes sont au coût de 0.20 €.
 - Impression depuis un poste Internet : les 3 premières sont gratuites. Les suivantes sont au coût de 0.20 €.
 - Pénalités de retard :
 - o 1.50 € pour 15 jours de retard
 - o 3 € pour 3 semaines de retard
 - o 4.50 € pour 4 semaines de retard
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 novembre 2020

**Le Maire,
Eric BELLOT.**

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 01/12/2020
- Publication ou affichage le 01/12/2020

Eric BELLOT, Maire

